



Journal d'informations municipales

Mot du Maire

Chers administrés,

En ces premiers jours de 2015 je me dois tout d'abord de vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Mes souhaits et ceux de l'équipe municipale s'adressent plus particulièrement à ceux qui rencontrent des soucis de santé et, dans les temps difficiles d'aujourd'hui, à ceux qui en subissent les contraintes économiques. Souhaitons que l'attention aux autres, la solidarité amicale de notre communauté, nos structures dédiées à l'aide sociale contribuent à les atténuer.

Le début d'une année, c'est aussi l'occasion de faire le point sur les grands dossiers de notre commune. En ce qui concerne l'enjeu essentiel de la distribution d'une eau de qualité, nous proposerons dans le prochain bulletin un programme qui devrait sur trois ans assurer tous les travaux nécessaires à la protection des captages et à la réhabilitation des unités de distribution. L'évolution de La Poste nous a amenés à décider, lors du conseil municipal du 20 juin dernier, d'une agence postale communale pour assurer la continuité des services postaux sur Murat. Ses modalités pratiques (travaux, financement, personnel) sont aujourd'hui arrêtées. Elle ouvrira en juin 2015 au cœur du village dans les locaux de l'Office de Tourisme.

Les projets portés par la communauté des communes à notre initiative, «Hôtel d'entreprises » et réhabilitation de l'espace du Petit Train, avancent normalement.

La réforme territoriale qui a soulevé des débats passionnés, commence à s'appliquer. Les élections départementales en mars prochain remplacent les élections cantonales avec un nouveau mode de scrutin et des circonscriptions élargies. Le Pôle d'équilibre territorial et rural, Hautes Terres d'Oc, organe de coopération des communautés de communes, a été créé en septembre dernier. Comme nous en avons pris l'engagement lors de la campagne municipale, nous participerons activement à ces nouvelles instances pour représenter les intérêts de notre commune et de la communauté des Monts de Lacaune.

Avec mes collègues du conseil municipal je vous invite, à la traditionnelle cérémonie des vœux à la population le samedi 10 janvier 2015 à 11 h à la Salle des Fêtes, une occasion de rencontres et d'échanges.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL

Maire de Murat-sur-Vèbre
Vice-Président de la CCML



SOMMAIRE

- **Mot du maire** P.1
- **Conseil municipal** P. 2-3
- **Informations communales** P. 4-5
- **Informations communautaires** P.5
- **Economie & Agriculture** P. 6
- **Tourisme** P. 7
- **Rétrospective 2014** P. 8
- **Jeunesse et sport** P. 9
- **Histoire et commémoration** P. 10
- **Pratique** P. 11
- **Agenda** P.12



Conseil municipal

● CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2014

- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'affermage du service public de la Station-Service à la SARL Aveyron Combustible (durée : 8 ans) : Contre : 0, Abstention : 2, Pour : 13.

- Il est approuvé la vente de la parcelle A n°652 des biens de section des Argieuses décidée par la commission syndicale à Jean-Luc Razimbaud pour régularisation.

- Décision modificative du budget pour l'acquisition d'un aspirateur souffleur de feuilles et de produits informatiques

- Il est demandé de se prononcer dans le cadre de l'enquête publique sur le projet éolien des Ségalasses de 7 aérogénérateurs sur les communes de Brusque, Camarés et Peux-et-Couffouleux : Contre : 4, Abstention : 11, Pour : 0.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer le renouvellement de la convention entre le Département et la Mairie pour le déneigement des routes départementales 162 et 169.

- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le S.D.E.T. pour réaliser la cartographie de l'éclairage public de la commune.

- Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure d'échange de parcelles prévue par la délibération du 3/02/2014 pour le projet d'«hôtel d'entreprise» qui vient d'être approuvé par la communauté.

- La demande de déclassement du domaine public pour un chemin au Ga est refusée. Celle pour partie d'une parcelle rue Adrien Granier au bourg de Murat est ajournée.

- Il est décidé d'une aide exceptionnelle de 210 € pour l'association murataise Gym Ligne Vitalité adhérente de la Fédération de Gymnastique Volontaire.

- Suite à une concertation avec les parents d'élèves, les tarifs de cantine et d'accueil sont revus et seront applicables à partir de ce jour (voir bulletin N° 57).

- Affouage : Les trois garants sont nommés (voir bulletin N°57). L'O.N.F. a désigné les parcelles de Lauze et de la Ramasse pour les futures coupes affouagères.



● CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2014

- Il est approuvé la modification des statuts de la communauté de communes au sujet de l'enseignement musical ; la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant de l'Agout ; l'adhésion à un syndicat mixte par délibération du conseil de la communauté pour l'exercice de missions nouvelles.

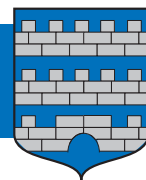
- Il est décidé d'allouer les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au nouveau trésorier de la commune, Didier LAPASSE. (montant 500€)

- Il est approuvé les décisions modificatives du budget demandées pour des raisons techniques.

- Il est approuvé la vente des parts « en indivis » détenues par le GF de la Terre Sainte suite au vote favorable des électeurs ayants-droits (15 votants, Pour : 15 voix)

- Après consultation informelle des membres de la section, il est approuvé le principe de transfert dans le domaine communal des parcelles cadastrées E 1129, E 1132 et E 1135 de la section de la « Barraque – Montégut - La Gorge » en vue d'autoriser le dépôt de bois pour les entreprises forestières. Ce transfert ne sera effectif qu'après un vote majoritaire des membres de la section et du conseil municipal. Le tarif





de ce transfert est estimé à 1 000 €.

- Il est demandé de se prononcer sur l'installation de l'agence postale décidée par le Conseil Municipal du 20 juin dernier dans les locaux de l'Office de Tourisme et de faire assurer les services postaux par les agents de la communauté fournissant les services touristiques. Sous réserve de l'accord du conseil communautaire, ces services pourraient être proposés à partir de juin 2015. Contre : 1, Abstention : 1, Pour : 13.

- Il est présenté le bilan de la rentrée scolaire (Voir Jeunesse et Sport).

- Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure de demande d'indemnisation au titre du fonds de solidarité pour les dégâts subis sur les biens de la commune lors des intempéries du 27 au 30 novembre 2014.

- Pour améliorer le recouvrement des frais de cantine, il est décidé de mettre en place la procédure de tickets prépayés. Les modalités pratiques et la date de mise en service seront communiquées ultérieurement.

- Il est décidé de porter l'adhésion à la bibliothèque municipale à 5 € (adhésion pour adulte de plus de 15 ans et gratuit pour les enfants) à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Arbres et obstacles divers en bordures des rivières posent problèmes d'esthétique et de risque d'inondation. Il serait souhaitable que les propriétaires riverains assurent le nettoyage.

● COMMISSION MUNICIPALE « COMMUNICATION – ASSOCIATIONS » du 13 novembre 2014

- La commission municipale composée de Bernard ARRIBAT, Françoise PONS, Antoine PROENCA, Jean-Louis RAZIMBAUD, Bernard ROUMESTANT, Christiane ROQUE, Laure SALES, Cédric SENDERENS, Nicole STELLA et Nathalie SICARD a traité lors de sa dernière réunion des sujets suivants et dont les recommandations ont été approuvées par le Conseil Municipal du 3 décembre 2014 :

- Construction d'un nouveau site web

- Amélioration de l'affichage public

- Modalités de soutien aux associations locales (subvention, forum ...)

Les séances du Conseil Municipal sont publiques

N'hésitez pas à venir assister aux réunions du conseil municipal, vous êtes les bienvenus. Pour vous en faciliter l'accès, les séances sont annoncées dans les journaux locaux.



Bon anniversaire Madame Denise ALLIES

Une bien jolie fête organisée par le personnel de la maison de retraite et sa famille pour célébrer les 104 ans de Denise le mercredi 3 décembre. Et l'occasion de se rappeler le temps jadis entre Pabo et le Péras ...

Daniel VIDAL est venu apporter les meilleurs vœux des muratais à notre nouvelle compatriote.





informations communales

● ELECTIONS SENATORIALES

Le dimanche 28 septembre 2014, lors du renouvellement de la moitié des sièges du Sénat, les « grands électeurs » tarnais ont choisi au deuxième tour Philippe BONNECARRERE (UDI) et Thierry CARCENAC (SOC).

● LE PARC DU HAUT LANGUEDOC ET L'ÉOLIEN

La suppression par la loi de l'obligation d'installer des projets éoliens exclusivement dans des Zones de Développement Éolien (ZDE) a conduit le comité syndical du Parc de revoir les modalités inscrites dans sa charte et plus particulièrement celles de concertation prévues pour ces ZDE. Son souhait étant de maintenir une démarche de concertation dans le montage des projets éoliens, le Parc naturel du Haut Languedoc demande au développeur :

- D'organiser au moins une réunion d'information à destination des habitants de la commune d'implantation et des communes limitrophes
- De présenter dans le dossier du projet éolien à l'instruction une copie de la délibération de la commune d'implantation indiquant la position argumentée du conseil municipal par rapport au projet
- D'adresser un courrier exposant les détails du projet aux communes limitrophes et à celles en covisibilité dans un rayon de 10 kilomètres. Ce courrier sera obligatoirement joint au dossier du projet éolien à l'instruction.



● LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Celle de la municipalité, mais aussi la vôtre. Votre rôle est indispensable ! La mairie met tout en œuvre pour vous assurer un cadre de vie agréable. Mais sans vous, elle ne pourrait pas y parvenir complètement. Les gestes simples et quotidiens de chacun sont aussi importants que les efforts menés par notre service technique municipal. Afin de contribuer à la propreté et à l'amélioration de notre cadre de vie, le conseiller municipal Maurice BLANC a bien voulu prendre la responsabilité de coordination de toutes nos actions dans ce domaine.

● ELECTIONS DEPARTEMENTALES (EX-CANTONALES) EN MARS 2015

Les élections départementales (ex-cantonales) auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux (ex conseillers généraux). Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection d'un binôme de conseillers départementaux composé d'une femme et d'un homme au scrutin majoritaire binominal à deux tours. Les binômes de candidats de sexes différents devront déposer une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin. Pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe. Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

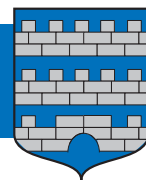


Ces élections se tiendront dans le cadre des 23 nouvelles circonscriptions départementales pour le Tarn et, en ce qui concerne Murat-sur-Vèbre, de celle dite « Les Hautes Terres d'Oc » (Bureau centralisateur : Lacaune) qui comprend 26 communes : Anglès, Barre, Berlats, Le Bez, Brassac, Cambounès, Castelnau-de-Brassac, Escroux, Espérousses, Ferrières, Gijounet, Lacaune, Lacaze, Lacrouzette, Lamontélarie, Lasfaillades, Le Margnès, Le Masnou-Massugiès, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Saint-Pierre-de-Trivisy, Saint-Salvi-de-Carcavès, Senaux, Vabre, Viane.



Vœux 2015

Daniel VIDAL et le Conseil municipal présenteront les vœux pour la nouvelle année à la population et aux associations, le samedi 10 janvier 2015 à 11 h à la Salle des Fêtes. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.



● CONCOURS DE POESIE ET DE BANDES DESSINEES

La bibliothèque municipale, dans le cadre du 17^{ème} Printemps des Poètes 2015, en partenariat avec les Hautes Terres d'Oc et les acteurs culturels du territoire, participe à la troisième édition du concours de poésie en langue française et occitane. La clôture de ce concours est fixée au mercredi 15 avril 2015. Plusieurs prix seront attribués suivant un classement prédéfini. La Communauté des Communes des Monts de Lacaune organise du 1^{er} janvier au 15 avril 2015 un concours de planches de bandes dessinées sur le thème « il était une fois, mon Héros ». Tous ces concours sont ouverts à tous et à toutes sans limite d'âge. Les règlements sont consultables à la bibliothèque.

PETITE ENFANCE

La recherche d'aide aux parents pour les accompagner dans la garde de leurs enfants se poursuit. L'option d'une structure municipale pour accueillir les plus petits ne sera pas retenue compte tenu de son coût. Elle implique une trop lourde charge financière pour le budget communal à l'égard du service rendu, quelque soit le type de gestion étudié. D'autres pistes sont examinées sur leurs coûts et leurs faisabilités juridiques. Nous invitons les assistants maternels et les employés familiaux à se faire connaître en mairie, si ce n'est pas encore le cas.

Informations communautaires



● LE SYNDICAT MIXTE « HAUTES TERRES D'OC »

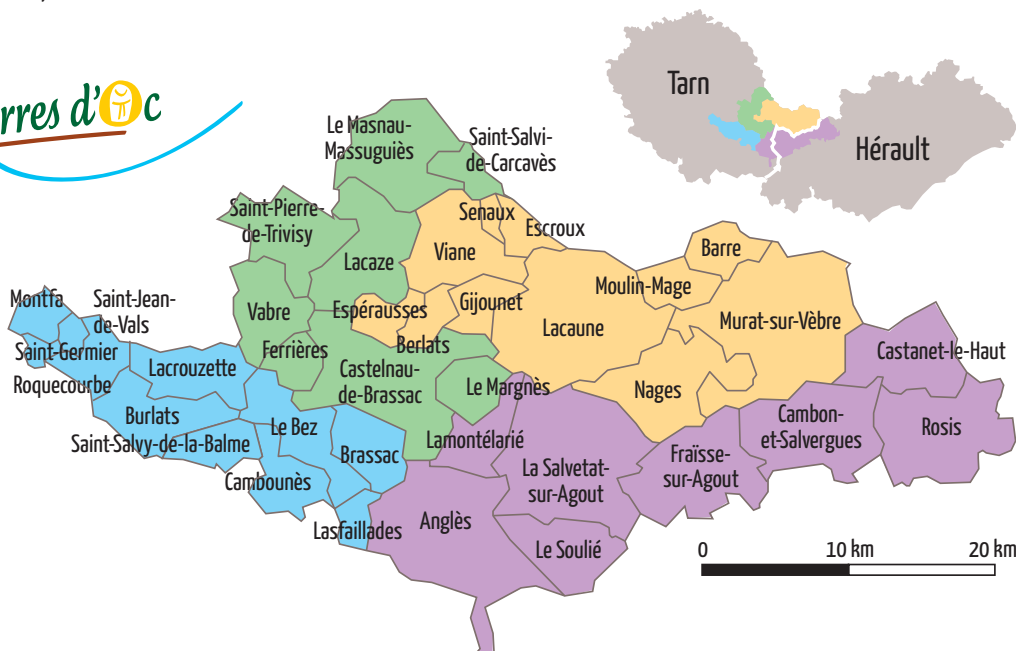
Succédant à l'ADES (Association de développement économique et social) créée en 1977 puis au Pays Sidobre – Monts de Lacaune en 2010, le syndicat mixte de coopération inter communautés « Hautes Terres d'Oc » a été créé le 26 septembre dernier dans le cadre des PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) décidés par la loi de modernisation de l'action publique territoriale de janvier 2014. Jean-Marie FABRE en est le président, Marie-Françoise LANDES, sa directrice.

Le territoire de ce pôle « Hautes Terres d'Oc » englobe 4 communautés de communes : celle des Monts de Lacaune (Président : Robert BOUSQUET, 5 551 habitants), celle des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune (Président : Philippe FOLIOT, 3 133 habitants), celle de Sidobre-Val d'Agout (Président : Jean-Marie FABRE, 9 961 habitants) et celle de la Montagne du Haut-Languedoc (Président : François CROS, 2 811 habitants), soit 38 communes, 1 253 km² et 21 456 habitants.

Hautes Terres d'Oc a pour responsabilité de définir un projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social de cet ensemble, et plus précisément d'en élaborer le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Cet outil de planification stratégique intercommunal est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et d'environnement.

Notre représentant est dans cette instance, Bernard Mas.

Hautes Terres d'Oc





Agriculture & Terroir

● AGRICULTURE ET ELEVAGE, UNE TRADITION

L'agriculture sur les terres de Murat-sur-Vèbre et de ses communes voisines est issue d'une très lointaine tradition. Aujourd'hui, le Roquefort, fromage élaboré exclusivement avec des laits crus de brebis et bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (AOP) est l'une des composantes essentielles de l'économie agricole du pays.

Et les agriculteurs dans ce domaine continuent d'investir, ainsi le projet d'une nouvelle bergerie à Plos. De tradition plus récente (dans l'Histoire !), l'élevage bovin pour la viande ou pour le lait est maintenant bien installé et constitue une autre composante significative de cette économie.

Et l'agriculture continue d'évoluer, d'innover et de se diversifier. Plusieurs dizaines de producteurs proposent ainsi sur le secteur la vente directe de viande. D'autres transforment leur production de lait en fromage ou installent des unités complémentaires d'élevage de volailles.



Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc souhaite créer un guide pour répondre aux demandes des collectivités et des particuliers en recherche de produits locaux : « Où trouver les produits du Parc du Haut-Languedoc ».

Nous centralisons pour la commune de Murat-sur-Vèbre et ses communes voisines la collecte des coordonnées des professionnels souhaitant être présents dans ce guide. Nous vous remercions de nous contacter avant le 15 janvier au plus tard pour compléter cette première liste. S'adresser à la Mairie auprès de Bernard ROUMESTANT ou Christiane ROQUE.

MURAT-SUR-VEBRE

Les Chèvriers de la Tome Ronde	Fromage de chèvre fermier	Le Pradel
Monsieur FELIU Yannick	Viande de porc	Le Moulin du Louat
Madame LIPRENDY Emilie	Volailles fermières	Les Longagnes
SARL de Félines	Fromage de brebis fermier	Félines
SARL de Félines	Viande bœuf et de veau	Félines
GAEC Pistre Frères	Fromage de brebis fermier	Le Causse
Monsieur SENAUX Régis	Légumes (biologique) - Châtaigne	Canac
Monsieur PUIG Maxime	Légumes - Jus de fruits	Plos
La Ferme de Randy	Viande de porc (plein air)	Randy
GAEC de la Terre Sainte	Plats cuisinés - Viande de bœuf et de veau	La Bessière

MOULIN-MAGE

GAEC La Bouissounade	Viande bœuf et de veau	La Bouissounade
GAEC Lestiés	Viande agneau	Lestiés

CASTANET-LE-HAUT

GAEC du Basset	Fromage de vache fermier	Le Basset
EARL de la Baraquette	Fromage de vache fermier	La Baraquette



INFOS AGRICULTEURS

Les pratiques d'écobuage, les brûlages dirigés et les brûlages liés aux activités agricoles sont en dehors du champ d'action de la réglementation interdisant de brûler à l'air libre les ordures ménagères et les « déchets verts ». Voir www.murat-sur-vebre.fr/Viequotidienne/Conseilspratiques.





● A.G. DE L'OFFICE D'ANIMATION TOURISTIQUE

L'assemblée générale de l'Office d'Animation Touristique de Murat – Barre – Moulin-Mage s'est tenue le 21 novembre 2014 bien plus tôt qu'elle se déroulait jusqu'alors pour décider des manifestations 2015 et préparer leur organisation.

Le Rapport moral présenté par le Président Cédric Senderens et le bilan financier par la Trésorière Marie-Géo Vidal ont été votés à l'unanimité. La charte élaborée par le bureau a été adoptée. Elle rappelle les objectifs de l'association :

- Promouvoir notre patrimoine culturel, naturel et culinaire en liaison avec l'Office de Tourisme Communautaire
- Rassembler autour des valeurs de notre montagne : Ouverture, Partage et Entraide

Et propose les engagements suivants :

- Entretenir des relations suivies avec les prestataires touristiques et les commerçants/artisans locaux
- Améliorer la promotion des manifestations
- Accompagner (ou mutualiser) les manifestations organisées par les associations locales qui répondent à ces engagements
- Soutenir les savoir-faire des producteurs et artisans locaux

Enfin, un changement de dénomination a été discuté et choisi : COMITE D'ANIMATION DE MURAT/VEBRE



● DE NOUVEAUX CIRCUITS DE RANDONNEES

Le circuit du Col des Saints est maintenant validé et toutes les autorisations obtenues. Le fléchage sera installé au printemps. Il permet de visiter le dolmen de Castel-Sec, un site préhistorique fouillé dans les années 60 et dont une donation récente des archives de l'abbé Record au musée des Mégalithes permettra d'en redécouvrir le matériel archéologique.

Un sentier de Grande Randonnée de Pays « Sidobre – Monts de Lacaune » sera prochainement proposé aux randonneurs avec topoguide, signalétique et balisage. Il se compose de trois circuits : Hautes Terres d'Oc (12 jours), Sidobre (7 jours) et Vals-Plateaux et Monts de Lacaune (9 jours).

Sur le territoire du canton actuel plusieurs circuits ont été retenus et les dossiers d'habilitation en cours de réalisation :

- Circuit familial de visite des vestiges du château de Canac
- Réhabilitation du circuit Vèbre-Cœur
- Circuit gourmand à Moulin-Mage
- Circuit depuis Boissezon-de-Masviel à la découverte de la Ramasse et la Grotte des Fées
- Chemin de Haute-Guyenne



Le dolmen de Castel Sec en 1964 (Abbé Record)





Rétrospective 2014

● ETAT CIVIL 2014

MARIAGES

PISTRE Guillaume et PISTRE Marie-Noëlle 16 août

NAISSANCES

Lilou COLLADO de Sébastien et Aurore MESMAQUE	Rue de la Citadelle	2 Février
Gabriel GRANIER de Cédric et Céline LEON	Gabaude	4 Avril
Léa VINCENT de Jean-Michel et Céline VINCENT	Rue de Puech Capel	6 juin
Corentin GRANIER de Jérôme et Séverine SAUTEREL	Gabaude	30 septembre
Dalicia CHRISTOPHE d'Alexandre et Chantal BARDY		2 décembre

DECES

GUIBBERT Jeanne veuve SENAUX	Maison de Retraite	22 janvier
AZAÏS Elina veuve BASCOUL	Maison de Retraite	31 janvier
GLEIZE Achille époux VIDAL	La Trivalle	16 février
GUIBBERT Jean veuf DUCASSE	Maison de Retraite	17 mars
GAUTRAND Clarisse veuve MILHAU	Maison de Retraite	18 mars
ESCANDE Louis	Maison de Retraite	12 avril
GUIBBERT Albert époux VALERY	Mas Petit	28 mai
CALMETTE René veuf VERGELY	Maison de Retraite	3 juin
DOUJAU Henri veuf TERRAL	Lafonblanque	14 août
CARRIERE Raymond époux GAYRAUD	Boissezon	31 octobre
MILHAU Suzanne veuve MILHAU	Maison de Retraite	10 novembre
LANDEC Polette veuve CALBRIX	Maison de Retraite	3 décembre

TRANSCRIPTION DE DECES

RUL Agnès épouse DEJEAN	Plos	14 avril
PIERRE Jacques veuf BUGES	Maison de Retraite	2 mai
JEAN Berthe épouse DEBOURCQ	Maison de Retraite	3 août
ROUQUETTE Maria veuve MASSIA	Maison de Retraite	4 sept

● PERMIS DE CONSTRUIRE

BASCOUL Jean-Pierre	La Tenésolle	Hangar agricole
CC des Monts de Lacaune	Les Argieuses	Hôtel d'entreprise
GAEC de Cansard	Plos	Bergerie laitière et hangar
GAEC de Révaliès	Révaliès	Extension hangar et stabulation
BASCOUL Jean-Pierre	La Tenésolle	Parc à agneaux
ROQUE François	Murat-sur-Vèbre	Division parcelle en 14 lots constructibles
SYLVAIN Pierre	Le Causse	Extension bergerie et hangar
COLLET David et Estelle	Les Fouillés	Maison individuelle



ACCUEIL MAIRIE

Le lundi de
9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30.
Du mardi au jeudi :
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi :
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 16h00



● LE JOUR OÙ LES PETITS VERTS ONT CÔTOYÉ LES GRAND VIOLETS (LA DÉPÊCHE DU MIDI)

Mercredi 5 novembre, au stade Maurice-Rigaud d'Albi, la toute jeune section U9 de Murat avait été choisie parmi les neuf invitées par le district du Tarn de football. Une grande fierté pour enfants, parents et encadrants de participer à cette opération « So TFC », où figuraient aussi, outre l'ASPTT d'Albi, les jeunes pousses des clubs organisateurs : le Toulouse FC et l'US Albi. Et c'est comme un rêve qui se déroule : à 15h30, le bus du TFC arrive. Et les joueurs en descendent ! Un champion encadre chaque équipe. Les petits poucets de Murat « héritent » de l'attaquant de poche Wissam Ben Yedder, troisième meilleur buteur de Ligue 1. Pendant près de deux heures, Wissam les surveillera, les conseillera, lors d'ateliers techniques ou de petits matchs contre Payrin et Fréjairolles. Les encadrants Alexandra Belugou et Julien Dias se souviennent aussi à jamais de la gentillesse et de la générosité exemplaires de ce joueur, pro sur toute la ligne. Un staff local qui a pu participer à une table ronde en salle, avec l'entraîneur du TFC Alain Casanova et ses adjoints. Au retour, les U9 étaient encore émerveillés, et le resteront encore longtemps grâce aux « reliques » (posters et autres objets publicitaires) contresignés par les champions, et pieusement conservés ou mis en valeur dans leur logis.



Légende photo : Wissam Ben Yedder et les champions en devenir :

Lucas Liprendy, Mathieu Mezera, Gabin Vergnes, Enzo Bubert – Lenny Molinari, Axel Christophe, Titouan Vergely, Kylliam Munoz

● CONSEIL D'ÉCOLE

Le premier conseil d'école 2014-2015 s'est réuni le 3 novembre dernier pour établir un premier bilan de la rentrée scolaire et traiter de différentes questions. Il est noté que les Temps d'Activités Périscolaires induits par la dernière réforme scolaire se déroulent à la satisfaction des enfants. Pour la période Novembre – Décembre sont proposés :

Dessin..... CE2/CM1
 Sport CE1/CM1
 Bibliothèque..... GS/CP
 Photo CM1/CM2
 Conte / Découverte de l'anglais Maternelle



Pour la cantine, deux services ont été mis en place pour une meilleure gestion de l'ensemble des élèves. L'instauration d'un repas terroir par semaine est apprécié autant par les parents que par les élèves.

Par ailleurs, un règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité et distribué à tous les parents. Il rappelle que toute absence doit être inscrite sur le cahier de liaison ou par mail (ce.0810633Y@ac-toulouse.fr). Il souligne que le respect des enfants doit être identique envers tout le monde, enseignants ou employés municipaux participant aux activités scolaires. Les manquements seront sanctionnés d'une manière graduée mais ferme.

L'effectif de 77 élèves se répartit comme suit : Maternelle (23), GS et CP (15), CE1, CE2 et CM1 (21), CE1, CM1 et CM2 (18).

● LA CEREMONIE DE COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2014

La salle des mariages était trop petite pour accueillir, à l'issue de la cérémonie, les participants à la commémoration de l'armistice signé le 11 novembre 1918 qui marqua la fin des combats de la Première Guerre Mondiale 1914 – 1918.

C'est donc devant une assistance exceptionnellement nombreuse, les sapeurs-pompiers toujours impeccables, les dévoués porte-drapeaux, les corps constitués ... que Jean ROUANET, président des Anciens Combattants des cantons de Lacaune - Murat rappela les événements de l'année 1914 et ce triste samedi du 1^{er} août lorsque le tocsin annonça à 4 H de l'après-midi la mobilisation générale.

A l'occasion de la célébration du centenaire de 14-18 qui démarre cette année, Daniel VIDAL après avoir lu la lettre du secrétaire d'état Kader Arif, soulignera les conséquences dramatiques de ce conflit (10 millions de morts, 20 millions de blessés et mutilés) et le courage des femmes qui dans nos pays assurèrent le travail de la ferme. Et il conclura sur la fragilité de la paix, le danger qui persiste lorsque nos sociétés se laissent tenter par le discours de ceux qui prônent la violence ou qui plus sournoisement stigmatisent celui qui est étranger ou tout simplement différent.

A noter lors de ces cérémonies, l'aide efficace des militaires stationnés dans les Monts de Lacaune et plus particulièrement de Mickaël PACAUD.



Le 11 Novembre 2014



Inauguration du Monument aux Morts le 21 octobre 1923 pour « glorifier la mémoire » des 78 muratais morts pour la France



Discours de Barthélémy Gayraud maire et conseiller général lors de l'inauguration

● L'HOMMAGE AU DOCTEUR EUGENE RAHUELL

Le quotidien breton Le Télégramme du 8 novembre 2014, a rendu compte de l'hommage de sa ville, Saint-Brieuc, à Eugène RAHUEL, médecin, conseiller municipal et conseiller général (1914 – 1959): « Humaniste pratiquant, militant des causes aux personnes fragiles, exposées à la misère, le Dr Rahuel a laissé un message, une leçon empreinte d'espérance ».

Le docteur Eugène RAHUEL réfugié avec sa famille à Murat-sur-Vèbre, ouvrit un cabinet médical de 1942 à 1944. Il s'investit dans les soins aux jeunes qui étaient dans le maquis et dans l'organisation administrative de la Libération. Suite à l'ordonnance prise par le Comité français de la Libération Nationale sur l'organisation des pouvoirs publics, il est nommé Président de la Commission Municipale. Cette commission, constituée sous le contrôle du Comité Départemental de la Libération de Français et de Françaises ayant participé activement à la Résistance, est chargée d'administrer la commune jusqu'aux élections et la refondation de la République. Eugène RAHUEL a démissionné de ses fonctions murataises, le 7 janvier 1945, pour regagner Saint-Brieuc où il reprit ses activités de médecin. Elu Conseiller Général des Côtes du Nord (22) de 1949 à 1958, il conduisit en outre en 1953, dans cette ville, une liste qui sortit victorieuse des élections municipales. Il décéda tragiquement à l'âge de 45 ans.

N.B : Toutes informations ou anecdotes sur Eugène RAHUEL sont les bienvenues.





● SI VOUS LASSEZ VOTRE VOITURE DANS UNE CASSE NON AGRÉÉE, C'EST LA NATURE QUI PAIE ET VOUS AUSSI.

Les véhicules hors d'usage (VHU) destinés à la destruction, peuvent être à l'origine de pollutions graves du sol ou de l'eau. Une réglementation a été mise en place pour garantir leur traitement dans de bonnes conditions environnementales et administratives.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES D'UNE VOITURE QUI DOIT ÊTRE DETRuite ?

Vous devez confier votre VHU à un démolisseur ou à un broyeur agréé par la préfecture, seul professionnel autorisé à le recevoir et à le traiter. Pour trouver un professionnel agréé adressez-vous à votre préfecture ou consultez le site : www.recyclermavoiture.fr

Le professionnel agréé reprend gratuitement votre VHU s'il est complet. Seule la prestation éventuelle de transport de votre voiture peut être à votre charge. La mairie organise régulièrement des enlèvements gratuits de VHU : s'inscrire auprès de la mairie pour le prochain en janvier.



RÉGLEMENTATION :

En vertu du décret VHU n° 2011-153 du 4 février 2011, tout propriétaire d'un véhicule hors d'usage doit le remettre à un centre VHU agréé par la préfecture. Le propriétaire d'un véhicule hors d'usage qui ne respecte pas ces dispositions encourt les sanctions prévues par le Code de l'environnement. La responsabilité du détenteur peut également être engagée si son véhicule, confié à une installation autre qu'un centre VHU agréé, engendre une pollution des sols ou des eaux. L'article L.541-46 du Code de l'environnement prévoit une peine similaire pour les exploitants d'installations non agréées qui traiteraient des véhicules hors d'usage.



● LE RELAIS SERVICES PUBLICS DES MONTS DE LACAUNE

8 Rue Antoine Cambon 81230 LACAUNE - 05 63 50 77 80 – courriel : servicespublicslacaune@orange.fr. Du lundi au vendredi : 8 H 30 – 12 H et 13 H 30 – 17 H

Le Relais Services Publics des Monts de Lacaune vous propose un service de proximité avec un accompagnement personnalisé pour obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et du social.

Nathalie Roubaud animatrice de la structure a pour mission de vous accueillir, vous informer et vous expliquer les démarches administratives adaptées à votre situation et vous aider à constituer vos dossiers, notamment grâce à l'administration électronique.

Plusieurs administrations vous y accueillent en permanence (Trésorerie Générale, Chambre d'Agriculture, DDE), d'autres selon des permanences dont : SARAPP l'antenne rurale du GRETA (Formation continue), M.S.A. Tarn (Santé, Famille, Retraite, Services), CPAM, Mission locale jeunes (16 – 25). Une plaquette disponible en mairie précise tous les services disponibles et leurs horaires. Elle peut être téléchargée depuis le site de la commune.



LA CONCILIATION : UNE SOLUTION AMIABLE ET ÉQUITABLE

Le conciliateur de justice a pour mission de faciliter et de constater le règlement amiable des conflits qui lui sont soumis. Il s'agit essentiellement :

- de différends entre particuliers tels que problèmes de mitoyenneté, recouvrement de sommes impayées, litiges locatifs de copropriété ou liés à la consommation, querelles de voisinage
- de difficultés avec des professionnels, commerçants, artisans ...

Si vous êtes un particulier et si vous avez besoin d'aide pour la résolution d'un litige, Monsieur WARET, conciliateur, est à votre disposition, les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis de chaque mois de 8 H 30 à 10 H.

Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre

Tél. 05 63 37 41 16 - Fax 05 63 37 16 52

mairie.murat81@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Daniel Vidal

Rédaction : Commission Communication - contact.murat@orange.fr

Impression : Imprimerie Périé 81230 Lacaune





Agenda de Janvier à Juin

AGENDA COMPLET : WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM

● JANVIER ●

Dimanche 4 janvier :

Dimanche 4 janvier : Cinéma à la Salle des Fêtes :

16 H 30 **Gouter offert**

17 H A la poursuite du roi plume

(Esben Toft Jacobsen Suède/Danemark - Animation - 1 h 18)

20 H 30 Un illustre inconnu

(Matthieu Delaporte - Avec M. Kassovitz, M-J Croze, E. Caravaca

France – Thriller – 1 h 58)

Dimanche 24 janvier

Cinéma à la Salle des Fêtes :

20 H 30 Astérix – Le domaine des dieux

(Louis Clichy et Alexandre Astier - Avec Roger Carel, Lorant Deutsch, Laurent Lafitte France/Belgique – Comédie – 1 h 25)

● MARS ●

Dimanche 22 mars :

Premier tour des élections départementales

Dimanche 22 Mars :

15 H 00, à la Salle du Petit Train

L'art et la manière de "tuer" le cochon comme autrefois.

Théâtre, Repas, Animation avec les Maseliers, les Bounhietaires, la Bourrée Montagnarde ...

Dimanche 29 mars :

Deuxième tour des élections départementales

● MAI ●

1^{er} mai :

Randonnées du Muguet : Des randos pour tous ...

Samedi 2 mai

à Nages : Théâtre

Tranches de Bluff

(par la MJC de Labruguière)

Vendredi 8 Mai :

21 H 00 à la Salle des Fêtes

Le chef d'œuvre de Marcel Pagnol

MARIUS

adaptée et mise en scène
par Jean-Claude BAUDRACCO



● JUIN ●

21 Juin :

C'est la Fête à Murat :

Fête de l'Auto – Fête de la Musique



Foires mensuelles à Murat

13/01 – 10/02 – 10/03 – 14/04 – 12/05 – 09/06

L'Union Sportive Murataise à domicile :

07/02/2015	20 H	Murat Us 1 - Lagarrigue As 2
07/03/2015	20 H	Murat Us 1 - Lacaune Fc 2
28/03/2015	20 H	Murat Us 1 - Labrespy Acs
17/05/2015	15 H	Murat Us 1 - Bout Pont Arn 1

